Poste :

on s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, el chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

RESERVES SONT PAITES Du droit de refeser la publication des insertions reques et même payéos, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiquéa du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrifs dépos a ne

A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 Février 1882.

Chronique générale.

Nous croyons devoir donner en entier la proposition de loi déposée par le citoyen Inles Roche: exposé de motifs et dispositif tendant à la démolition de la chapelle expiatoire. Il n'y a aucun commentaire à ajouter à cette proposition qui, rééditant des calomnies infâmes, flétries par nombre d'écrivains républicains eux-mêmes, qualific cyniquement « d'actes de justice » les orgies sanguinaires de 93 :

« Messieurs, la loi du 21 janvier 1833. en abrogeant celle du 19 janvier 1816, n'a pas complétement supprimé l'œuvre contrerévolutionnaire de la Restauration : la « chapelle expiatoire » de la rue d'Anjou est restée comme un outrage public et permanent à la nation. Louis XVI a été déclaré par la Convention, à l'unanimité, coupable de conspiration envers la liberté et d'attentat à la sareté générale de l'Etat. Ses machinations avec l'ennemi pour préparer l'invasion et le démembrement de la patrie, si clairement établies devant ses juges de 1793, sont confirmées par l'histoire. Un gouvernement républicain et national ne peut laisser subsister le monument élevé par Louis XVIII pour faire expier à la France comme un crime un acte de justice. En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre la proposition de loi suivante:

* Article unique. — La chapelle expia-> toire sera démolie dans les six mois de la » promulgation de la présente loi. »

M. Jules Steeg, député et pasteur protéstant, a déposé son rapport sommaire sur la proposition Boysset tendant à l'abrogation du Concordat. M. Steeg conclut, bien enposition. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire in-extenso la prose du pasteur Steeg, ses attaques contre le clergé ultramontain et infaillibiliste, ses catilinaires contre les priviléges exceptionnels inouis dont jouit le clergé (nous croyons que M. le pasteur Steeg se serait difficilement contenté du presbytéres de nos curés de campagne, ses railleries encolérées sur les anathèmes du Syllabus. « Nous donnons aujourd'hui, conclut le pasteur Steeg, le spectacle d'un gouvernement qui paie de ses propres deniers les ennemis acharnés de son principe. »

Nous avions cru jusqu'ici que c'était en immense majorité les catholiques qui rétribuaient le clergé, ou pour mieux dire qui lui restituaient en partie l'intérêt des biens à lui confisqués par la Révolution. M. Boysset n'est pas de cet avis et le pasteur Steeg l'approove. Ah l si on contraignait les catholiques à rétribuer les pasteurs protestants, ce serait une autre affaire!

Le Comité de l'Œuvre du Vœu national fait publier la note suivante:

« Quelques journaux français et étrangers ont annoncé que l'Œuvre du Vœu national avait des fonds engagés dans la Banque de l'Union générale. Ces journaux sont dans une erreur complète; les fonds de l'Œuvre du Sacré-Cœur n'ont jamais été engagés et ne peuvent l'être, dans aucune spéculation, par la raison bien simple qu'ils doivent être toujours disponibles pour effectuer les paiements, à mesure de l'avancement des travaux. Nos souscripteurs doivent être entièrement rassurés surce point; notre encaisse est en lieu de sureté, et l'on peut compter sur la prudence et la vigilance des membres du Comité pour ne jamais exposer à une chance quelconque les fonds qui leur sont confiés. »

du toin delans. AVIS A LA BOURGEOISIE.

Le Citoyen continue à prêcher la haine tendu, à la prise en considération de la pro- implacable de la bourgeoisie, au nom de la République qui, comme on le sait, est le gouvernement de la fraternité par excellence.

e Or, - qu'on y songe bien, - la bourgeoisie, vivant de ce métier de bourreau, n'y renoncera jamais que par la force, la contrainte. Un parti ne se suicide pas; et il faut au prolétariat, pour abattre la bourgeoisie, ce qu'il a fallu à la bourgeoisie pour abattre la Royauté. Prolétariat ou bourgeoisie, tel est le dilemme. L'un ou l'autre. Ceci ou cela. La bourgeoisie ne peut régner qu'en écrasant le prolétariat, et l'avenement du prolétariat, c'est la ruine de la bourgeoi-

» Donc, guerre à mort... — et fatale.

» Guerre de classe à classe.

» C'est pour cela que, - socialistes, nous laissons les hommes de côté, ne nous attaquant qu'aux choses.

» En faisant feu sur M. Gambetta, c'est une classe que nous visons, la classe qu'il représente. Et c'est pourquoi Freycinet, Jules Ferry, Léon Say, Gambetta, étant une seule et même chose, nous tirons sur cette chose avec le même acharnement - et la même logique.

» Sur Gambelta bier, sur Freycinet aujourd'hui, sur Brisson demain, c'est-à-dire, hier, aujourd'hui et demain sur la bourgeoisie, quelque nom qu'elle mette en avant, quelque programme qu'elle arbore, quelque

comédie qu'elle joue. »

Allons, messieurs les bourgeois, qui avez aidé les révolutionnaires à infliger à la France le chatiment de la République, criez donc : Vive la République!

Nommez des députés radicaux, des sénateurs intransigeants; acclamez Paul Bert, Jules Ferry, René Goblet; couvrez de fleurs Gambetta, Floquet, Labordère et tant d'autres : vos alliés d'hier sont devenus vos ennemis de demain. Il y a dix ans, ils étaient vos auxiliaires; dans quelque temps, ils seront vos bourreaux.

Un joyeux propos de table du général de Galliffet.

C'était à un diner auquel assistait majestueusement M. Gambetta. On parlait des bonapartistes qui se sont métamorphosés en républicains. Le général de Galliffet, se tournant vers M. Gambetta et lui montrant le général Billot qui était à un bout de la table : · Voyez Billot, dit-il. Lui et moi, nous étions impérialistes sous l'Empire; mais il était vingt fois plus bonapartiste que moi! »

Silence du général Billot: sourires discrets de quelques convives; àhurissement de M. Gambetta qui détourne aussitôt la conversation.

M. Courtois Vicose, banquier à Toulouse, était traduit devant le tribunal de simple police pour avoir refusé de remplir ses feuilles de recensement en décembre. Le juge de paix s'est tout bonnement déclaré incompénian al en electrorisado dichero

Souvenirs révolutionnaires.

LES HOPITAUX LAIGISES.

La laïcisation des hôpitaux n'est pas une invention de notre moderne République. Déjà la Révolution de 4792 avait donné au monde ce scandale d'un gouvernement de prétendus philanthropes chassant des asiles de la souffrance le prêtre et les saintes filles de la charité. Il est bon de rappeler ces souvenirs, afin que le peuple que l'on trompe soit enfin désabusé et apprenne qui sont ses véritables bienfaiteurs. On ne peut entendre sans frémir, dit une feuille de 1797, le discours sur les hôpitaux qu'a prononcé Dussieux, membre du conseil des Anciens.

« Apprenez, dit ce député en pleine séance, apprenez que depuis deux mois surtout il règne ici à Paris, à l'hospice des Enfants-Trouvés, une épidémie dévastatrice. Epidémie! que dis-je, c'est un fléau peut-être plus terrible encore. C'est l'horrible faim qui consume et qui dévore chaque jour les innocentes victimes qu'y déposent le crime

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Par G. de LA LANDELLE.

XXIII

ROBINSON ET ROBINSONE.

Manuel, traduisant à haute et intelligible veix les éclats de rire du docteur Delcambre, dit au moment même où il sortait :

- Tenons-nous bien, Gordien! Attention! Nous méritons la misère, parce que nous ne travaillens

- li est certain, ajouta Laure, que M. le docteur nous l'a dit fort clairement.

La comtesse devenait soucieuse.

Suzanne, enfant terrible, s'adressait à Mile Flu-

Cousine, no me disiez-vous pas encore tout à l'heure que la paresse est un péché capital? Pas

Rt Mu. Fluviane, conformément au catéchisme, fut obligée de répondre :

- Certainement, ma petite amie.

- Pour lors donc, le travail est un devoir, et

Gordien, et M. Manuel, qui ne font jamais rien, méritent bien une pénitence, nà!

- Et moi? demanda Laure en souriant.

- Toi ! fit Suzanne, tu n'es qu'à moitié paresseuse; tu brodes, tu fais un tas de jolis petits ouvrages, tu étudies ton piano.

- Merci, pour moi. Et maman?

friedless &s by to

- Oh! maman gouverne la maison et ne manque pas de peine. - Assez! fit la comtesse avec un peu d'humeur.

Manuel et Gordien chuchotaient. Mn. Fluviane, avec son exquise délicalesse,

détourna la conversation sans que personne s'en Dans l'avenue, le docteur, après avoir mis le

comie au courant de ses escarmouches, ajouta sur le ton sérieux : - Mieux valent mes coups de boutoir que les

lecons de l'adversité, dont Dieu les préserve!

Encore tout pénétré des révélations de l'austère veuve Vaurant, et touché des communications de Bernard, si vertement commentées par Delcambre, le comte du Hêtre dit gravement :

- Gordien et Manuel coudoient sens cesse la misère sans la voir. Ils l'ont rencontrée à Paris, ils la retrouvent ici sous d'autres aspects; rien ne les corrige de leur frivolité. Oui, certes! il importe de changer en hommes ces trop gentils freluquets.

- Le travail est le flambeau de la charité, dit sentencieusement le docteur.

- Gordien est mon fils, je lui imposerai ma volonté paternelle. D'ailleurs, il est bien moins sceptique et blase que Manuel.

- Oh! fit le docteur, M. de Sardagne est parfaitement doué. N'eût-il point sauxé le vie à votre fils, je trouverais que les sentiments de M- la comtesse et ceux de M11. Laure à son égard n'ont rien de déplacé.

- Cependant, docteur, vous ne sauriez aujourd'hui me conseiller de favoriser le penchant de ma fille pour lui.

- Moi! je voudrais qu'ils devinssent éperdû-

ment amoureux l'un de l'autre.

- Vous?

- Moi !... Oh ! je ne crains pour eux que l'inconstance, la légèreté, le découragement, car l'amour, le sincère amour, voilà un levier!... Un mot avant d'entrer, s'il vous plaît?

On approchait du perron. Le comte s'arrêla.

- Homme étrange! fit-il. Toujours des propos interrompus. Vous ne procedez que par boutades.

- J'aime à donner le temps de réfléchir.

- Eh bien, donc?

- Je voudrais savoir, mon cher ami, si Ma-Vaurant s'est exécutée?

- Oui, très-liberalement.

- Ah ! tant mieux ! Sans cele, tout le système

de Lavater n'aurait pas le sens commun. Dimanche dernier, au sorlir de la grand'messe, j'avais enfin pu l'observer attentivement sans qu'elle s'en aperçût. Stature, démarche, attitudes essentiellement sympathiques; lèvres grosses et régulières, droiture et bonté; menton perpendiculaire, indice d'une fermeté judicieuse.

- Votre Lavater, mon bon docteur, a parfaitement raison en ce qui concerne M= Vaurant, dont je puis vous annoncer la visite pour lundi soir.

- Je pars lundi matin, l'oubliez-vous?

- Non, car je vous prie d'assister à la visite de M= Vaurant.

Le perspicace Delcambre flaira un mystère, mais ne fit pas de question indiscrète, bien qu'il eut remarqué le grand portefeuille sous le bras du comte du Hêtre.

Celui-ci se rendit d'abord dans sa chambre pour l'y enfermer sous clef. Il continuait à refléchir. - Les jeunes gens du monde manquent trop

souvent du sentiment des souffrances d'autrui. Avec des cœurs généreux, ils y restent insensibles. Pourquoi? Parce qu'ils n'ont jamais su ce que c'est que d'avoir à gagner le pain quotidien par le travail de chaque jour.

La théorie, en ceci, ne remplace que très-médiocrement la pratique.

Dans la mémoire du comte du Hêtre retentit comme un glas un refrain lugubre qui l'avait frappé

audacieux ou la vertu malheureuse. Ces infortunés enfants arrivent là. Le lait est le seul aliment qui convienne à la faiblesse de leurs organes; et il n'y a point de lait à leur donner, parce qu'on se refuse à de nouvelles

> Sur 4,860 enfants trouvés depuis janvier dernier, dit le Directoire lui-même dans un message, 4,500 enfants sont morts faute

de nourriture.

» C'est à des bourreaux qui trafiquent de leur vie que ces innocentes victimes sont livrées. L'imagination se soulève et la nature recule épouvantée devant les révélations qui ont été faites à ce sujet dans la seance du 27 brumaire dernier. Nous apprenons « qu'il faut évaluer aux sept huitièmes la perte, chaque année, des enfants abandonnés; et qu'il faut, entre autres causes, attribuer un aussi grand malheur à l'inhumaine incurie, au défaut d'intelligence des administrateurs, à la férocité de ceux qui se font un état de les transporter dans des hospices éloignés, et qui, après avoir volé les langes dont ils sont enveloppés, les exposent en cet état de nudité.....

» Ainsi donc, la Révolution, qui multiplie les enfants abandonnés, par le divorce, par les mauvaises mœurs, par l'irréligion devenue populaire, les fait perir jusqu'aux sept huitièmes par l'insuffisance de ses moyens, l'inanité de ses calculs, et la violente suppression de ce régime salutaire, où ils étaient soignés par la pitié, la plus tendre et la plus

active miséricorde.

» Tel est l'affreux résultat de cette humanité philosophique, qui a banni la charité et qui, sacsifiant à son génie dévastateur ces innocentes créatures, les livre sans pitié à des maraires mercenaires au lieu de ces pieuses et tendres mères que leur donnait la

religion....

» Enfants infortunés, nous gémissons sur votre sort, mais nous avons vu nos collèges, et nous n'avons plus la force de pleurer votre mort. A quels malheurs vous échappez! En devenant aussi enfants de la nation, comme les élèves de l'Egalité, vous deviendriez comme eux enfants de l'athéisme... Ah! mourez donc vite dans les hospices de la Révolution plutôt que de vivre dans ces colléges. Il vaut mieux recevoir d'elle la mort

que des leçons !... » Que n'aurions-nous pas à dire de la suppression insensée de nos institutions religieuses dans les hospices nationaux? Pourrait-on ne pas s'attrister en voyant l'état déplorable de ces établissements depuis qu'on en a chassé Dieu pour y substituer l'humanité? Quel abandon l quelle solitude ! Quelle absence totale de consolations et de secours ! Et, sans parler ici des tristes conséquences et des affreux désordres qui résultent, pour les mœurs, de placer auprès des malades des femmes dont la vertu n'est pas éprouvée ; quelle confiance peuvent donc inspirer ces infirmiers à gages, pris au hasard dans la lie du peuple! Quelle sûreté peuvent donc trouver les malades auprès de ces âmes vénales, qui n'ont de religion que l'intérêt, et qui, ne se croyant jamais assez payées de leurs soins merceneires, cherchent sans cesse à s'en dédommager dans les plus vils

calculs de l'intérêt, et souvent même dans les plus criminels!

> Combien mon cour se serre lorsque j'entre aujourd'hui dans ces hospices d'humanité qu'a dévastés l'humaine philosophie, et qu'errant dans ces salles de la douleur, je n'y rencontre plus que des êtres capides et insoucients qui se disent insirmiers et qui ne sont que des valets l Philosophes ! qu'avez-vous fait de ces mères des malheureux, de ces servantes généreuses de nos pauvres malades? Que sont donc devenues ces héroines de la religion? L'humanité, la nature entière vous les redemandent; hommes inconséquents, quand vous n'êtes pas barbares, vous avez élevé une statue à soint Vincent-de-Paul, et vous en avez détruit le plus bel ouvrage | »

Rappelons à notre tour qu'à Toulon, vers la même époque, une épidémie ayant éclaté, les infirmiers et infirmières laïques lachèrent leurs malades avec une si touchante unanimité, qu'il fallui faire faire de force le service des salles par les hommes du bagne!

Il n'est pas nécessaire d'insister. Les mêmes fautes produiront les mêmes malheurs. Nous ne tarderons pas à voir ce que deviendra l'enfance, ce que deviendront les malades de nos Hospices entre les mains de la

charité laique. Encore un peu de cet enseignement laique, de cette morale laïque, de cette bienfaisance laïque, et le monde retombera dans les excès d'une barbarie sauvage, dernier terme où doit nous conduire infailliblement

Déjà nous pouvons entrevoir les avantcoureurs des calamités que nous prépare un effrayant avenir, dont les aveugles seuls et les insensés s'obstinent à ne pas reconnaître les approches

LA DOCTRINE DU JOUR.

a Liu Manuel Ing-ent M. Combinetta

Ni Dieu, ni âme, ni vie future. Rien que la terre, entre deux néants. Au cimetière, tout est fini, - sous un discours en charabias et une giboulée d'immortelles !...

Pourquoi donc se gêner en ce monde, en vue d'un autre qui n'existe pas?

La seule religion et la seule morale, c'est de croire ce que l'on veut et de faire de

Libre-penseur, libre-faiseur; libre-penseuse, libre-faiscuse. Excellente logique.

Et pleine d'agréments. Essayez-en, vous m'en direz des nouvelles.

Si vous tenez encore, pour le coup d'œil, à une teinture de religion, je vous recommanderais volontiers le protestantisme.

Yous savez? ce menu dogme de fantaisie, épluché, dosé, assaisonné à l'humeur de chacun, non-scalement une fois, mais autant de fois qu'on veut. Quelle admirable

Faire sa religion tous les matins soi-même, comme on fait son chocolat ou son café au lait!

Rien de plus facile, dans ce système ingé-

nieux, que de mettre continuellement sa petite religion à toutes les sauces et à tous les

Simple affaire d'ingrédients bien choisis et mitonnés au degré convenable.

Et il y a dans ce genre de cuisine des a Cordons-Bleus » brevetés, fort en vue, faciles à consulter, qui ont en vérité un talent merveilleux.

A force de mijoter sur les fourneaux du libre examen, le christianisme du protestant s'est tellement réduit qu'il fait très-bon menage avec l'athéisme.

Et l'alliance intime de ces deux ragoûts, dans la casserole de la libre-pensée, est des

plus édifiantes. Mais l'athéisme tout cru est encore ce qu'il y a de mieux, de plus corsé, de plus appélissant et de plus distingué au banquet de la Philosophie.

Pensez-donc, pas plus de Dieu que dans l'œil!

Et le genre humain fils du singe! quelle gloire let que voilà nos cléricaux, avec leur Bible, joliment enfoncés !

Vous et moi, votre femme, vos enfants, tous des bêtes, rien que des bêtes, pondues de proche en proche, sous les seuls auspices de notre bonne mère NATURE (?..).

-Saluez, S. V. P.) Pour aboutir finalement au fameux trou, bombardé d'immortelles (?), où les vers tout seuls, sans Dieu ni diable, se chargeront du

Heiu? mon vieux, quelle charmante et consolante doctrine!

Comme c'est clair et satisfaisant pour l'esprit, mais surfout tout à fait commode ! C'est maintenant qu'on va se donner

du bon temps, sans peur et sans reproche. Quel ramas de bégueuleries assommantes et de sornettes injurieuses à la dignité hu-

maine, rasées à fond, d'un seul coup! « Qui vous a créé et mis au monde? - C'est Dieu ». Ah bien oui! je vous en

Soyez des nôtres, mon très-cher, seulement faites semblant d'en être, et vous palperez, vous empocherez, dans notre compagnie, toute espèce de bonnes affaires.

Vous aurez l'œil, par vous-même ou par les amis, sur une toule de petits coins plantureux qu'il est bon de connaître, et dans lesquels il est encore plus agreuble de se nicher.

Vous pourrez devenir, en un tour de main, de cabolin rapé, de viveur décavé, de pleutre totalement coulé dans l'esprit même de ses « frères », quelque gros personnage, doré et argenté sur toutes les coutures!

N'est-ce pas alléchant, affiolant, renversant?

A tout le moins, vous aurez du linge et des bottes.

Remplir la place, plus ou moins, il s'agit bien de cela! Ce n'est pas la question. L'objectif, l'essentiel, c'est de s'y mettre et d'y avoir des bottes avec du foin dedans.

La terre est tout, sepristi! Il n'y a de bon que d'y être, et le mieux possible.

Donc, au plus fort et au plus fin la « po-

Le marché est excellent, nos rentes ont toules les honneurs de la journée et cette reprise de la fonds publics determine un mouvement sur toule

che ». Tant pis pour les faibles et les imbe

Surtout pas de scrupules. La bégueulete

Bien du plaisir, belle société de Carnaval

BULLETIN FINANCIER.

a fait son temps; et les plus délicats sont les

plus nigauds.

mais gare la culbute!

Les 3 0/0 sont aux mêmes cours et se suiven dans leur progression.

L'amortissable fait 82.80, 83.05 et 82.95. Sur le 5 0/0, l'ouverture a lieu à 115.10; il s'elle à 115.22 et reste à 115.20.

Le 3 0/0 perpetuel, 82.85, 83.10 et 83. Le Crédit Foncier se maintient ferme à 1.50 Signalons les nombreux achats du comptant sur la obligations communales nouvelles donnant revenu de 4 0/0 net.

Une valeur qui mérite d'être recommande c'est l'action de la Foncière de France et d'Algen qui cote 505. Les opérations réalisées assur pour l'exercice courant un bénéfice de 3,500,000 soit 16 0/0 du capital versé.

La Société Française Financière est très-deman dée par les capitaux en quête d'un bon placeme à 1,005, les avantages de cette valeur sont éne mes et donnent toute sécurité.

Le Crédit Lyonnais fait 805, tout le mon apprécie l'importance de cette institution, la leug des actions se ressent de la bonne disposition

La Société Nouvelle est assez ferme à 670. Pour les petits capitalistes, en plaçant i han chaque mois sur les polices de capitalisation l'Assurance Financière, on est certain d'étre ren

hoursé à 500 francs dans un délai frès-court. bons de l'Assurance Financière sont égaleme très-recherchés. Il faut signaler les achais nombreux sur le Com Général Français qui se tient à 720.

On cote 625 sur la Banque Romaine, nous co sidérons ce prix comme dérisoire eu égard à Tus nir de cette grande institution de crédit. Les transactions sur la Société des Minerais Rio-Tinto et sur l'action Rio-Tinto, reprennente

allure des plus sérieuses.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La crise de l'Hospice à Saumur.

Heureux les peuples qui n'ont pas d'hi toire, a dit Fénelon; malheureuses les rile qui en ont trop, comme Saumur.

Il y avait autrefois dans cette petite il un Hospice dont l'organisation ne laissa rien à désirer sous le rapport des constru tions, de l'aménagement, de l'administration et du service; rien ne lui manquait, et not établissement passait pour un des miss installés et des mieux dirigés.

Malheureusement pour lui, M. Com devint maire de Saumur. Sans penser pouvait avoir besoin des connaissant d'administrateurs expérimentés, ce p somptueux personnage ne conservo dans Commission qu'un de ses anciens membre le pasteur protestant, et il fit nommer par préfet de Maine-et-Loire la commission !! vante:

MM. Davaine, pasteur; Guerin, and notaire; Perdriau, ancien pharmació Charbonneau - Rallet, propriétaire: marre, conseiller municipal, et Coulant, é cier de santé.

Malgré le soin qu'il avait pris de comp ser lui-même la Commission, le maire tarda pas à y rencontrer quelque oppe tion. Deux de ses honorables membre MM. Perdriau et Guério, ne se trouvant d'accord sur certains points avec le pre dent, M. Combier, jugèrent à propos de ser d'assister aux seances; et un troisien M. Delamarre, qui avait partage les idees ces messieurs, ful remplacé sans en al été prévenu, et de l'autorité privée de !! maire, par un M. Vinsonneau, merciel.

Dans de semblables conditions, le mel et le pasteur protestant se sentirent des mais certains de la majorité dans la la mission, et ils se mirent immédialement l'épuration du personnel, c'est-à-dire chacun d'eux en profita pour caser à pice, soit ses amis politiques, soit ses con ligionnaires.

Qu'on en juge plutôt: L'employé le plus utile, le plus intègle le plus dévoué, l'honorable M. Chesoel l'économe, fut le premier congédié. Sa p fut donnée à un certain personnage nom Bonifas, et qui ne s'y était préparé que des études militaires, en qualité de care élève à l'Ecole de cavalerie, où il par

autrefois. Il voyait le petit garçon de Colas dérobant les deux pommes, et tout un cœur d'indigents affamés se montraient Manuel et Gordien, en répé-

Tout ce monde-là, tout ce monde-là Ne connaît pas la misère.

La misère ! science du bien et du mal, science douloureuse sans l'étude de laquelle point de salut pour la société.

J'ai connu le malheur et sais y compatir,

a dit Virgile; vers immortel, pensée profonde ! Qui comprend la misère, apprend la charité.

- C'est en vain que mon fils et son ami Manuel viennent de faire tout un cours de bonnes œuvres à l'école de Jacques Bernard! Quelle différence entre eux et le pauvre clerc de notaire Honoré Vaurant, l'époux de Mariette, marquise de Sarda-

Quand il redescendit au salon, Manuel décrivait avec une verve badine le nez en forme de bouchon de carafe d'un comique sameux aux Variétés.

Certes! rien de plus inoffensif. Ce nez prodigieux faisait chaque soir rire toute la salle; le comique en renom qui en était doué ne l'eut pas troqué pour le plus correct des nez romains ou

Malgre cela, le comte du Hêtre était froissé par la gaieté que provoquait ce nez sans pareil. Les bruyants éclats de rire de Suzanne, les remarques amusantes de Gordien, les réparties de Laure, le bienveillant sourire de la comtesse lui déplaisaient.

- Deviendrais-je trop rigide? Suis-je maintenant un collet monté? N'ai-je point tenu moi-même foule de propos analogues ?... Mais les malheurs de tant de pauvres gens me navrent, et toute cette. jeunesse n'a l'air de n'être au monde que pour se divertir!

Le docteur, tout en caressant sa chère tabatière. prenait bonnement part à l'hilarité commune, et Mile Fluviane, en personne, paraissait y trouver plaisir.

Manuel allait en enchérissant.

- Madame est servie! annonça le valet de

Avant d'offrir le bras à la comtesse, pour passer dans la salle à manger, le docteur trouva moyen de dire au comle :

- Tout est au mieux. Il gagne beaucoup à faire sa cour à votre fille. Du naturel, de la gaieté, bons condiments pour assaisonner un sentiment vrai.

Et le soir, dans le jardin où Laure et Manuel, assis sur le même banc, avaient le bonheur de causer en tête-à-tête, le malin bonhomme passatout près d'eux en fredonnant :

> Dieu lui-même Ordonne qu'on aime Je vous le dis, en vérité, Sauvons-nous par la charisé s.

Puis, faisant une halte qui coupa net le dialogue, il ouvrit sa vaste tabatière, y puisa méthodiquement, se bourra les narines et répéta :

Sauvons-nous par la charité!

Fluviane faisait mieux que respecter le doux tête-à-tête dont elle devinait les charmes; elle entraînsit tout doucement vers le bois Suzanne, l'enfant terrible.

Gordien, frère et ami complaisant, s'y était enfonce tout seul en fumant un panatellas.

Mais la comtesse parut sur le perron, jeta les yeux autour d'elle, et n'aurait pas manque d'aller s'asseoir en tiers sur le bienheureux banc, si le docteur ne s'était brusquement dirigé vers elle dans le dessein de l'en empêcher. Il l'en empêcha le plus simplement du monde.

- Ce diable d'original a du bon, décidément! pensa Manuel à demi-voix.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

Après une courte visite, deux dames prennent congé de M. I...

- Oh! restez donc encore un peu, dit celle-ci en minaudant.

- Non, certes, répond l'une des dames de son sir le plus gracieux, car si je restais cinq minutes de plus, je ne pourrais plus m'en aller... (bas à l'autre dame) puisque je me serais endormie!

pas, paraît-il, toujours brillé au premier pas, parais protestant de race, vicaire même, rang. de son pasteur, il l'avait rang. man pasteur, il l'avait emports dit-on, de son pasteur, ses concurrent diton, tout naturellement sur ses concurrents.

s imbé

realetie

sont les

irnaval,

I.

février,

nt toute

se de no

or toules

e euiven

; il s'élère

à 1,550

ant sur le

noant u

mmande

l d'Algeri

8 ASSUTEI 500,000[

ès-deman

placeme

sont eug.

le mond

n, la tem osition de

470.

nt 1 trans

alisation d

d'être reu-

-court. L

egalem

ur le Crés

nous co

ard a Tas

Minerois

ennent

vuest,

mur.

pas d'hi

s les vi

pelite til

ne laissa

constru

inistration

t, et nok

les mie

. Com

enser 🕬

naissam

ce pr

vo dans

membre

mer par

ission &

in, and

armacid

ire; D

ulent,

de com

maire!

ue oppo

membre

ouvanin

c le pre

pos de ce

troisie

les idees

s en an

ée de M

ercier.

, ie m

ent dés

ns la Col

iatement

à-dire

er à l'He

ses con

18 integ

Chesne

é. Sa P

ge nomi iré que p de cave il n'am

Le poste d'infirmière en chef de la maternité fut donné à une néo-protestante, qui nue los dessus tout, faire une ardente pro-

pagande antireligieuse. Celui de lisanier a élé donné à un simple terrassier, protestant aussi, bien entendu. terrassic. Ce qui est plus grave, ne sachant ni

lire, ni écrire. re, ur Enfin, la plupart des infirmiers sont, de

meme, des protestants. Comme complément à ce brillant personnel, M. Bouilly, qu'il suffit de nommer, a consenti a accepter les fonctions de receveur

des Hospices. On comprendra facilement qu'avec un pareil ensemble d'administration, où les questions personnelles, politiques ou religieuses font, comme a dit M. le professeur Després, du malade l'accessoire, que tout aille au plus mal à l'Hospice de Saumur.

Sans même vouloir effleurer la question financière, qu'on dit peu brillante, on peut toujours constater que les malades y deviennent grossiers envers les sœurs; que l'autorité des médecins y est méconnue. que leurs avis ou renseignements n'y sont jamais admis, et qu'enfin leurs ordonnances restent souvent inexécutées, par suite du renvoi du pharmacien et des deux sœurs qui le secondaient.

Il est presque honteux de le dire, mais le chirurgien de l'Hôpital manque de linge pour ses pansements, et personne ne prend plus les soins nécessaires à l'entretien des appareils chirorgicaux; enfin, les médecins ont été relégués. pour donner leurs consultations, dans une décharge de l'Hôpital, où ils se trouvent au milieu des crachoirs, des linges sales et des vieux cata-

C'est dans ces conditions et après s'être plaints, plus d'une fois, de la désorganisation de leurs services, que les médecins, voulent échapper à la responsabilité qui pouvait leur en revenir, se sont décidés à se retirer et qu'ils ont donné leur démission à l'administration hospitalière, en la prévenant qu'ils cesseraient leur service à partir du 45 février.

Cette décision de notre corps médical irrita au plus haut point le président de la Commission.

Sans savoir des médecins eux-mêmes toutes les causes de leur retraite, et sans essayer de l'empêcher, comme eut du faire un administrateur dévoué à ses concitoyens, M. Combier se mit de suite en campagne pour remplacer les démissionnaires, et déjouer « la coalition des médecins et de la cornelle ».

Dans ce but, il s'adressa à Saumur, à Angers, à Paris même, et partout sans suc-

C'est alors que M. Combier eut une idée sublime, un comble, comme on dit: il a réorganisé la Commission.

Et voici comment il l'a composée: M. Davaine, le fidus Achates; M. Vinsonneau, un autre fidèle; et, comme nouveaux membres, on cite: M. Piéron, son cousin et son employé, orateur aux enterrements civils sub-urbains; M. Bonneau, ex-peintre, exdroguiste, ex-conseiller municipal; enfin, un second droguiste, aussi jeune qu'inexpé-

En somme, l'Hospice était désorganisé, les médecins s'en plaignaient, et voici que pour remettre les choses en bon état et remercier les docteurs de leurs services, on leur fait une injure nouvelle en nommant une administration plus accentuée et moins indépendante que la précédente. Il n'y a donc plus de médecins à l'Hospice, ou du moins il n'y en aura plus le 45 courant.

L'opinion publique est outrée: on ne comprend pas que, pour faire plaisir à un radical qui n'a plus de popularité, l'autorité supérieure n'ait pas cherché, dans une question où la politique ne doit rien être et où les besoins du pauvre sont tout, à réagir contre les tendances autoritaires d'un maire démonétisé.

Markey Lutch Strang 2 55 Malgré les difficultés qui lui ont été suscitées, M. l'Aumônier de l'Hospice est resté jusqu'à ce jour dans le bâtiment de l'aumònerie et n'a pas cessé d'exercer son ministère avec le même zèle, le même dévouement que par le passé. On nous apprend qu'hier mardi, il a reçu de M. le Maire, président de la Commission des Hospices, une essignation à comparaître jeudi devant M. le

Président du tribunal civil, pour être condamno à quitter son logement.

Pour la troisième fois depuis le commencement de l'hiver, la Loire a recommencé, la nuit dernière, à charrier des glaçons.

Ce matin, à 7 heures, le thermomètre était à 7 degrés au-dessous de zéro.

Saint-Georges-Châtelaison. - Dimanche, sur la ligne de Montreuil-Bellay, le train venant d'Angers a heurté, à l'arrivée de Saint-Georges, vers 7 heures 45, un homme qui cheminait sur la voie. Ce malheureux est mort, quelques heures après l'accident, des blessures qu'il avait reçues.

(Union de l'Ouest.)

INDESTRUCTION TO THE RESIDENCE OF THE BELLEVILLE the design and a Angers.

Nous apprenons la mort de M. le marquis Stanislas de Maillé de la Tourlandry, décédé dimanche, à l'âge de 69 aus.

Ses obsèques ont en lieu hier mardi, en l'église Saint-Laud, sa paroisse, au milieu d'un nombreux concours de parents, d'amis, et de personnes venues de tous les côtés pour rendre témoignage à la mémoire de cet homme de bien, connu pour son inépuisable et ardente charité.

Un service de huitaine sera célébre, en la même église, le mardi 11 février, à onze heures do metin.

Tours.

Nous aurons cette année une promenade du bœuf gras, avec cavalcade, dit le Journal d'Indre et-Loire. Elle aura lieu le mardi 14, le mercredi 15 et le jeudi 16 de ce mois. Le cortége partira de l'hôtel des Halles, place d'Aumont, à 41 heures. Sur le parcours, une quête sera faite au profit des pauvres.

Le même journal publie la note suivante:

Une cavalcade aura lieu à l'occasion du dimanche gras, le 19 février 1882.

Elle sera faite au profit des pauvres de la ville de Tours, avec l'autorisation et le concours de la municipalité.

Elle partira à midi, an haut du canal, de chez M. Fallacieux.

Une souscription sera faite chez les commercants de le ville de Tours pour venir en aide à la cavalcade.

Tous les jeunes gens qui voudront en faire partie pourront se faire inscrire chez M. Fallacieux.

La liste sera close le dimanche 12 février. and an and the bio

CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES.

COURS SAINT-PIERRE.

Comme les années précédentes, à pareille époque, les travaux du Concours sont commencés. La Société Hippique Française fait établir sur le Cours Saint-Pierre des écuries pour 150 à 200 chevaux, et de nombreuses tribones destinées aux souscripteurs et au public payant, à l'entrée de ce Con-

Des prix seront décernés aux plus beaux attelages, aux plus remarquables chevaux de selle, aux plus vites trotteurs et aux sauteurs les plus extraordinaires.

De nombreux engagements sont annoncés et tout fait espérer un Concours encore plus brillant que les années précédentes, ce qui peut paraître pourtant impossible.

LE MOIS DE JANVIER 1882.

Après une gelée blanche matinale, les journées du 1er et du 2 janvier ont été favorisées par une température modérée, grâce au vent du Sud. Le vent changeant de direction et soufflant de l'Ouest, a amené des ondées pendant les 3, 5 et 6. Des éclaircies se sont ensuite montrées, et une gelée blanche s'est manifestée le 8 au matin, par le vent d'Est. Puis le vent se remettant à chasser de l'Ouest, le ciel s'est couvert et a donné lieu à des pluies fines, des brouillards épais et une atmosphère humide jusqu'au 12, où le vent, se portant au Nord-Est, a refroidi la température et produit des gelées et du givre par un ciel brumeux et une froidure croissante jusqu'au 26, date à laquelle le ciel s'est éclairci, et la température s'est adoucie sensiblement jusqu'à la fin du mois, sous l'influence d'un léger vent d'Est.

Ainsi, le mois de janvier n'a pas été nui-

sible aux récoltes en terre : mais le givre épais qui s'est attaché aux branches d'arbres avec persistance du 16 au 26, a endommagé bon nombre d'arbres fruitiers et forestiers. Cette charge de glace leur a été d'autant plus préjudiciable que la végétation était avancée, grâce au temps propice des mois précédents. Cependant, le temps amélioré les derniers jours du mois a fait oublier les gelées et le givre, en donnant aux champs ensemences la perspective de la saison printanière par une température douce et une atmosphère favorable.

31 janvier 1882.

Piede de M*

TH. YVERT.

Faits divers.

Dimanche, à Avignon, on a enterré civilement un vieux démocrate de 1848; cent cinquante personnes, au plus, assistaient au convoi. Détail typique : les places d'honneur, devant le corbillard, avaient été données au serrurier et au portefaix qui enfoncèrent les portes dans les couvents des Récollets et des Dominicains.

Serenay4 A. Aug Le docteur Delaunay a fait récemment une théorie des rêves qui a été remarquée à juste titre.

L'Illustration publie sur ce même sujet une curieuse anecdote.

M. A. Maury, de l'Institut, raconte qu'une nuit, en dormant, il reva qu'il était sous la Terreur, devant le tribunal révolutionnaire. Il subit l'interrogatoire, se défend et est condamné à mort. Il est conduit dans la fatale charrette, monte sur l'échafaud, la planche bascule, le couteau glisse et... il se réveille en sursaut. Il reconnaît alors que la cause de son rêve est la flèche du lit qui lui était tombé sur le cou.

Une personne présente lui affirme que cette flèche vient de se détacher; il est donc certain que ce long cauchemar avec toutes ses péripéties s'est fait en un instant. Ce rêve n'avait duré qu'une fraction de seconde.

CONSEILS ET RECETTES.

TISANE DES QUATRE FLEURS.

Quoi qu'en disent certains pharmaciens, avides de gagner gros en vendant à leurs clients des remèdes spécifiques plus ou moins inefficaces, la tisane des quatre fleurs est celui qui, entre tous, est le meilleur contre les inflammations du gosier, la toux, les crachats, comme dit Mathilde. Mais pour que cette tisane produise du soulagement, il faut que l'infusion soit bien faite et qu'elle soit composées des quatre fleurs pectorales et non un mélange de nous ne savons quelles plantes mal séchées et mal conser-

Cette tisane, dit le chroniqueur scientifique de la Patrie, agit par les principes différents que contiennent les fleurs pectorales, mais elle agit aussi par la chaleur; c'est pourquoi il faut la boire aussi chaude que possible. La chaleur détroit, en effet, les effets pernicieux du froid, suivant le précepte contraria contrariis curantur.

La tisane des quatre fleurs est une infusion uniquement composée des fleurs des quatre plantes suivantes : Mauve, Coquelicot, Bouillon blanc, Violette.

La fleur de la Mauve est riche en principes mucilagineux qui la rendent émolliente au premier degré; elle est par conséquent très-apte à détruire l'inflammation des bronches produite par le froid.

Le Coquelicot sauvage renferme à peu près les mêmes principes que le Pavot, mais il les renferme en bien moins grande quantité; il calme la toux à la manière de l'opium, et il produit un léger sommeil.

Le Bouillon blanc ou Molène, plante essentiellement populaire, possède des sleurs adoucissantes et pectorales, légèrement antispasmodiques, propres à calmer l'irritation nerveuse qui produit la toux, grâce à l'huile qu'elles contiennent.

La Violette, qui est remplacée assez souvent dans le commerce par la fleur de la Pensée tricolore, agit moins comme adoucissant que comme sudorifique.

Ces fleurs se détériorent vite en prenant de l'humidité; il faut donc avoir soin, après qu'on les a fait sécher rapidement dans une

étuve, de les exposer à un courant d'air très-sec. On ne doit récolter que la fleur proprement dite, les pétales seulement et non le calice, car cette enveloppe, surtout dans le Bouillon blanc et la Mauve, est recouverte de poils, qui peuvent provoquer la loux; on retire les étamines, également pour la même raison.

Voici comment on prépare l'infusion: On fait bouillir de l'eau et on en verse un litre sur cinq ou six grammes de fleurs pectorales qu'on a préalablement placées dans un vase; on prolonge le contact jusqu'à ce que le liquide ait pris la température ambiante, en ayant soin de maintenir le vase bien couvert; on passe à travers un linge fin et on édulcore avec le sirop composé de Codéine et de Tolu. DE DONVILLE.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUziou. - 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, Sofrancs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. - Librairie A. Pilon, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

• On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTE A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans medecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guivissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, constipation, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, laugueurs, congestion, nevrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, lorchose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fièvreuse en se levant. Le D' Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phihisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue, - 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuari, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhau, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Nº 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Care Nº 99,625. -Avignon. La Revalescière du Barry m'a guerie à l'âge de 61 aus d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me deshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. - Borret, nee Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Care Nº 100,180. - Ma petite Marie, chetive frèle et délicate des sa naissance, ue prospéran, pas avec le lait de nourrice, je loi ai fait prendret sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. -J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure Nº 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appetit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'henrense influence de votre divine Revalescière. L'éon Pryclet, instituteur à Eynant ças (Haute-Vieune).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi « La Revalesciere Cho-COLATER », en boîtes, aux mêmes prix Elle rend appetit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. - Biscuits Anti-Diabetiques de Revalescière en boîtes de 74, 16, et 36 fr. - Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. Dépôt à Saumur, Common, 25, rue Saint-Jean; Gondrand; BESSON, SUCCESSEUR de TEXIER; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. - Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

| | | | | | - | LA BOURSE DE P | | DU | 7 | FÉ | V | RIER 1882. | | e untitu | P |
|--|--|--|--|------|---|--|--|-----------|---|--------|---|---|--|----------|---|
| Valeurs au comptant. | Dernie cours. | r þ | lausse | Bais | 16. | Valeurs an comptant | Dernier cours. | Hauss | e E | aisse. | | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Balsse |
| 3 % 3 %. amortissable 3 %. amortissable nouveau. 4 1/2 %. 6 %. Obligations du Trésor. Obligations du Trésor nouvelles Dép. de la Seine, emprunt 1857 Ville de Paris, oblig. 1855-1800 — 1865, 4 % — 1871, 3 % — 1875, 4 % — 1876, 4 % Banque de France | 84 118 115 506 505 7 240 1 302 511 396 390 524 | 10 50 50 30 25 50 25 | 30 30 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 | | 000000000000000000000000000000000000000 | Comptoir d'escompte Crédit de France Crédit Foncier, act. 500 fr. Obligations foncières 1877. Obligations communales 1879 Obligat, foncières 1879 3 %. Suc. de Crédit ind. et comm. Crédit mobilier Est Paris-Lyon-Méditerranée. Midi Nord Oriéans Ouest Compagnie parisienne du Gaz | 850 1570 847 50 450 740 605 765 1705 1285 2130 1310 | 30 7 5 | 0 |)) 6 | | C. gén. Transatiantique. Canal de Suez. Société autrichlenne. OBLIGATIONS. Est . Midi . Nord . Orléans . Ouest . Paris-Lyon-Méditerrance . Paris (Grande-Ceinture). Paris-Bourbonnais . Canal de Suez . | 2275 647 50 378 , 382 , 385 , 385 , 376 , 376 , 376 , 376 , | 85 | 5 5 4 5 5 5 4 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 |

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M. V. LE RAY, avoué à Saumur, place du Marché-Noir,

VENTE

Par suite de saisie immobilière,

D'UNE MAISON D'HABITATION

AVEC SES DÉPENDANCES.

Sise à Maligné, commune de Martigne-Briand.

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du tribunal, le samedi quatre mars mil huit cent quatre-vingt-deux, heure de midi.

On fait sevoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'à la barre du tribunal civil de première instance de Saumur, aux iour et heure sns-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères et adjudication publiques de l'immeuble dont la désignation suit.

DESIGNATION.

Une maison d'habitation et ses dépendances, sises à Maligné, commune de Martigné-Briand, composées d'une chambre, un atelier de forgeron, une petite écurie en bas-côté, ouvrant sur le chemin de Maligné, une cave sous la maison; portion de cour et jardin; le tout compris au plan cadastral de la commune de Martigné-Briand, sous les numéros 535, 535 bis, 536, section F. d'une contenance de neuf ares soixante - six centiares, joignant au midi le chemin, au nord et au levant Jean Touchais-Picherit, au couchant Madame veuve Abellard; portail ouvrant sur le chemin, puits commun avec ledit sieur Touchais.

PROCEDURE.

Cet immeuble a été saisi à la requête de M. Eugène Lionet-Duchatellier, propriétaire, demeurant ville de Doué-la-Fontaine.

Ayant M. Le Ray pour avoué, Sur M. Charles Touchais, forgeron, et dame Jeanne Gendron, son épouse, demeurant à Maligné, commune de Martigné-Briand, par procèsverbal de Defoy, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du seize novembre mil huit cent quatre-vingt-un, visé le même jour par M. Abellard, con-seiller municipal de Martigné, pour le maire et l'adjoint empêchés, enregistre à Doué-la-Fontaine le vingt-un novembre mit huit cent quatre-vingt-un, folio 32, case 12, par M. Marchand qui a perçu pour droits trois francs soixante-quinze centimes, et transcrit, après dénonciation aux saisis et aux creanciers inscrits, au bureau des hypothèques de Saumur, le dix décem-

volume 31, numero 9. MISE A PRIX.

bre mil huit cent quatre-vingt-un,

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix fixée, par le créancier poursuivant, de sept cents francs,

Outre les frais et charges.

Il est déclaré, conformement aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, medifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-buit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscrip-tion sur ledit immeuble saisi, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudica-

Nota. - Les enchères ne pourrent être reçues que par le ministère d'a-

S'adresser, pour tous renseigne-

ments:
1. A M. LE RAY, avoue à Saumur, rue du Marché-Noir, numéro 12 2º Au Greffe du tribunal civil de

Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuitant, conformément aux règles du

Code de procédure civile. Saumur, le premier février mil huit

cent quatre-vingt-deux. V. LE RAY.

Enregistre à Saumur, le février mil huit cent quatre - vingt - deux, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (96)Signé: L. PALUSTRE.

Etude de M. MEHOUAS, notaire à Saumur.

VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

Une MAISON, avec servitudes. cour, jardin, pièces de terre attenant à la maison, située au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Le-

Et 66 ares de terre, à Launay, commune de Villebernier. S'adresser audit M. MEROUAS.

Etude de Me MEHOUAS, notaire à Saumur.

VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, Situés commune de Saint-Lambert des-Levées ,

Appartenant à M. Pierre-Léger.

1est Une maison d'habitation, écurie, servitudes et dépendances, et 1 hectare 30 ares 26 centiares de terre en ouche, rangées de vigne et arbres à fruits ; le tout dans un tenant, situé au canton de l'Aireau

2ºnt 23 ares 58 centiares de terre, à Grange-Niot.

3ent 49 ares 98 centiares de terre, aux Sécrétains.

4ent 42 ares 58 centiares de pré,

aux Boires-Choux.

5ent 15 ares 66 centiares de pre, aux Petits-Fautrages.

S'adresser, pour traiter, à M. LEGER-FLEURY, à l'Aireau, ou à M. MEHOUAS,

Etude de M. MEHOUAS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M. MEHOUAS, notaire,

Le dimanche 19 février 1882, à midi,

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville, actuellement occupée par M. Lardé,

Entrée en jouissance le 24 juin

Facilités pour le paiement du prix. S'adresser audit Me Ménouas.

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS,

Une MAISON de GROS, de BLANC. Dentelles et Soieries.

S'adresser à Mme veuve FAUVEL. 5, rue Beaurepaire.

A CÉDER

UN MAGASIN DE FOURNITURES de Bureau,

LIBRAIRIE ET PAPETERIE.

S'adresser & M. GIRARD, papetier, rue d'Orléans, Saumur.

Etude de M. DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

VENDRE

A L'AMIABLE,

La jolie propriété

LONGS-CHAMPS

Située près le bourg de Neuillé, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire) ,

Et comprenant :

Belle maison de maître, vastes servitudes, grands jardins, pelouses et bosquets.

Rivière traversant le jardin. Pré et terres labourables.

Le tout en un ensemble, contenant environ 4 hectares 30 ares.

S'adresser, pour tous renseigne-ments et traiter, audit M. DENIEAU, notaire.

Études de M. DENIEAU, notaire

à Allonnes . Et de M. COURTOIS , notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A VIET THE ER

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LA BELLE TERRE

DE

SAINT-MAUR

Commune du Thoureil (Maine-et-Loire),

Comprenant :

L'ANCIEN MONASTÈRE

Des BENEDICTINS de SAINT-MAUR

Excessivement spacieux et trèsbien conservé;

LA FERME DE L'ABBAYE : La Ferme de Gâtebourse et Beaulieu;

Et belles réserves en BOIS TAILLIS ;

Le tout contenant environ 144 hectares en terres labourables, vignes produisant de très bon vin blanc, et bois taillis.

Ces bâtiments pourraient parfaitement servir à l'établissement d'une manufacture, à cause du voisinage de la Loire, de la route de Saumur à Brissac et de la gare de la Ménitré (ligne de Paris à Orléans).

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter :

1. A M. Cmarry , propriétaire à

Bourgueil (Indre-et-Loire);
2º A M. DENIRAU, notaire, deposi-

taire des titres de propriété; 3º Rt à M. Countors, notaire. (73)

Etude de Me LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER La belle propriété

VIGNOBLE DE VILLENEUVE

A Souzay, près Saumur, comprenant:

Château avec jardin, serre, servitudes de toute espèce, vastes caves ayant accès facile sur la levée : Clos entouré de murs en bon état et

autres dépendances. Superficie de sept hectares. Les vins de cette propriété sont

classes dans les premiers crus des coteaux de Saumur. Le château pourra être loue, en partie, meublé.

Cette propriété conviendrait pour un établissement de fabrication de

vins mousseux. S'adresser à Me Laumonier, notaire. Etude de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

12

Saumur à 6 heures 56.

Commune d'Antoigné.

A AFFERMER PAR ADJUDICATION

EN 185 LOTS,

En la salle de Mairie d'Antoigne, le dimanche 5 mars 1882 et les dimanches suivants, à une beure après

LES MARAIS De la commune d'Antoigné.

D'une contenance totale de 117 hectares environ, comprenant, sa-

Le marais du Guédais, le marais de l'Anglé , le marais de la Pallu , le marais du Lac-Martin, le marais des Gauches ou de la Maison-Rouge, la friche de la Casse-à-Melé, le carre-four de la Pierre et de la Ruelle-de-Coulon, celui de Bignon et celui de Lernay.

Ces marais sont divisés par lots de

Le bail sera fait pour neuf ans, aux conditions ordinaires.

L'adjudication commencera le dimanche I mars, par le marais du Guédais, et continuera le dimanche suivant pour les autres marais.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à la Mairie d'Antoigne, soit à Me HACAULT, notaire.

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER Pour entrer en jouissance le 1° novembre 1883,

LE MOULIN A EAU DU PRE

Situé commune d'Allonnes, près Saumur.

Ce moulin, placé sur la rivière de l'étang du Bellay, se compose de trois paires de meules montées à l'anglaise, et a tout le mécanisme nécessaire à un moulin de commerce.

Le bâtiment à quatre étages, renfermant l'usine, le logement et toutes les servitudes nécessaires à l'exploitation, sont dans un excellent état.
Sont compris dans la location: Un

hectare de terre labourable attenant aux dépendances du moulin. Quatre hectares trois ares cinquante

centiares environ de prés, divisés en trois parties égales et renfermés, situés à 460 mètres du moulin. Et deux hectares de pres non renfermés, dans la prairie de Brunette.

On affermera, à la volonté du pre-Une maison de fermier avec cinq hectares trois ares de terre l'entou-

rant, placée vis-à-vis le moulin. S'adresser à M. DE L'ESPAGNEUL DE LA PLANTE, à la propriété du Pré, commune d'Allonnes;

Et à M. LAUMONIER, notaire.

UNE BELLE CHARRETTE toute

AVENDRE

S'adresser à M. GARREAU RATOUIS.

LES MAGASINS DE LA GLANBUSE 51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR, Demandent deux appreuties pour les modes. Conditions avantageuses.

A LOUER

express. omnibus. (s'arrête à Angera).

omnibus. express, soir, omnibus-mixte,

DEUX MAISONS

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR CAMPONION.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.

6 45 (é'arrête à Angers).

omnibus-mix(à. DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 lieures 26 minutes du matin, direct-mixte,

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir argive

Sises à Saumur, place et rue de Marché-Noir. La première, actuellement occupe par M. Prudhommeau, serrurier, [a] angle sur la place et la rue du Marche

Noir. La seconde, occupée par Ma Gui. chard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être reu nies en une seule, si on le désire. S'adresser à M. Prudhommeau et Mm. Guichard, ou au bureau journal.

ON DEMANDE un commanditaire pour une industrie tres-lucrative. — Benefices assures. S'adresser au bureau du journal

M. LECOY, avoue à Saumur, m. Dacier, n. 28, demande un petit clerc, sachant ble écrire.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURE

5 fr. par an. Le Journal des Campagnes est meilleur marché et le plus varied toutes les publications spéciales. Ch que numero contient un article rela tant les principaux faits de la seman de nombreux articles et notes an coles, horticoles et de jardinage, jurisprudence rurale des recettes h giéniques et d'économie domestique ainsi que le cours détaillé des un cipales denrées, la cote des valeurs

bourse, etc., etc. Envoi gratuit de numéros spi mens, sur demande.

Administration: 18, rue Daup à Paris

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRE Paraissant chaque semaine avec pages de texte in-4° avec graine inedites (formant deux beaux volume

chaque année). ABONNEMENTS:

PARIS : 1 An . 6 fr. ; 6 Mois . 3 fr. DEPARTEMENTS: 1 Au, 8 fr.; 6 Mois, 50 POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fc.

> PARIS: 10 centimes le numéro. DEPARTEMENTS :

14 centimes le numéro QUARANTE-SEPT VOLUMES SONT IN YEATH Le volume broché, Paris, 3 fb

Départements, 4 fr-La collection du Journal du Diman che renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas pere, Fre déric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Bethet, Clémence Robert, Octave Fère, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prospet Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augh, Th. Labourieu, Adolphe Fayre, Eu-Th. Labourieu, Adolphe Favre, Bu-gène Moret, Turpin, de Sansay, So-phie Gay, Pierre Zaccone, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Paraît actuellement: Le Cadavre de l'Oseraie, Grand roman, par Octave Fins.

ADMINISTRATION : Paris , place Saint-André-des-Arts, 11. Nota. — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.

Saumur, imprimerie P. GODET.